

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 avril 2021

Date d'affichage 20 avril 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210426-DEL_21_04_26_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-SIX AVRIL à Dix-sept heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Olivia JAMAIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

Excusés : M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Emmanuel BOIS, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Olivia JAMAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE CHERRE-AU AFIN DE RETENIR UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'UN SYNDICAT DE PRODUCTION ET/OU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA FERTE-BERNARD/CHERRE-AU

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Madame Cécile KNITTEL, adjoint au maire en charge du Cadre de vie, de l'Environnement et de l'Urbanisme, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du schéma directeur d'eau potable les communes de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au conviennent de se grouper pour retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en vue de les accompagner dans cette création.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe des éléments de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- Signer la convention de groupement de commande avec la commune de Cherré-Au pour retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,
- Effectuer toutes démarches, signer tout document, régler toutes factures permettant l'aboutissement de ce dossier,
- A régler les frais qui en découlent.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU